

## Politique de toxicomanie

### **Objectifs**

- Prévenir l'usage, la possession, la distribution et le trafic d'alcool et de drogues dans le centre;
- Dans la mesure du possible, faciliter la relation d'aide et la réhabilitation des élèves aux prises avec un problème de consommation.

### **Champ d'activité**

- La présente politique s'applique dans le centre, sur la propriété du centre et lors des activités étudiantes autorisées de consommation;
- Le centre ne toléra ni la vente, ni l'achat, ni la possession, ni la consommation, ni le trafic, ni la distribution d'alcool et de drogues. Il est strictement interdit de posséder, de transporter, de consommer, d'être sous l'effet de la consommation, de donner, de servir, de proposer l'utilisation ou la vente ainsi que de vendre des drogues (narcotiques, stupéfiants, hallucinogènes, etc.);
- Tous les contrevenants pourront subir une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'expulsion définitive du centre;
- L'élève se verra offrir, ainsi que les parents de l'élève mineur, les services d'aide appropriés;
- Selon la gravité de la situation, la direction se réserve le droit de faire un appel au service de police de la ville de Gatineau.